

## **Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)**

---

*Siège social, secrétariat :*  
65-67 rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
Tél : 01.40.23.04.10  
Fax : 01.40.23.03.12  
Mél : [contact@sncmpmi.org](mailto:contact@sncmpmi.org)  
Site internet : [www.sncmpmi.org](http://www.sncmpmi.org)

Paris, le 22 août 2014

### *Communiqué du SNMPMI*

## **La revalorisation salariale des médecins territoriaux : une indéniable avancée statutaire qui appelle d'autres mesures favorables à la PMI et à la santé publique territoriale**

Après plus de dix ans de mobilisation, le Syndicat national des médecins de PMI a obtenu la revalorisation du statut des médecins territoriaux (décrets publiés au Journal officiel du 21 août 2014). Ce succès est intervenu suite à la manifestation inédite de 250 médecins territoriaux le 29 novembre 2013 à l'initiative du SNMPMI, avec la participation et le soutien des syndicats CGT, CFDT, FSU de la Fonction publique territoriale et de l'association Méditoriales.

Les nouveaux textes définissent l'alignement du début de carrière des médecins territoriaux (grade de 2<sup>ème</sup> classe) sur celle des médecins inspecteurs de santé publique (MISP) et une progression notable du milieu et de la fin de carrière (grades de 1<sup>ère</sup> classe et de hors-classe), alignés sur celle des médecins de l'éducation nationale.

Le SNMPMI maintient cependant sa revendication d'une stricte homologation de la grille indiciaire des médecins territoriaux avec celle des MISP à la Fonction publique d'Etat, et d'un déroulement de carrière linéaire, de nature à favoriser la mobilité entre fonctions publiques. Le SNMPMI rappelle qu'à l'unanimité les représentants syndicaux et ceux des employeurs se sont prononcés en faveur de cette homologation totale au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale en avril 2013.

L'indéniable avancée statutaire que nous venons d'obtenir pour les médecins territoriaux doit également être le signal d'un processus global de revalorisation statutaire et de résorption de l'emploi précaire, en faveur de tous les cadres d'emplois de la filière médico-sociale intervenant en PMI et planification familiale, et dans les autres secteurs de santé des collectivités territoriales. Ceci afin de reconnaître l'importance sociale de ces métiers au service de la santé publique, de garantir l'attractivité de ces carrières, et d'assurer la pérennité des moyens de ces services.

Le SNMPMI inscrit cette mobilisation pour la revalorisation statutaire dans le mouvement plus global engagé avec les quatorze partenaires de la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI", pour un plan d'urgence en faveur du service public de PMI<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Lire l'actualité de ce mouvement sur le site <http://www.assureravenirpmi.org>.